

DOCUMENTS A FOURNIR

Ces pièces peuvent être facultatives au moment de l'inscription mais seront obligatoires à l'admission

- ✓ Photocopie du livret de famille
- ✓ Photocopie de la carte d'identité
- ✓ Photocopie de l'attestation de sécurité sociale à jour
- ✓ Photocopie de la carte de mutuelle
- ✓ Photocopie de la dernière notification A.P.A. à domicile
- ✓ Photocopie du jugement de mise sous protection (tutelle, curatelle...)
- ✓ Photocopie de l'assurance « Responsabilité Civile Individuelle Vie Privée »
- ✓ Attestation du médecin traitant certifiant la pathologie de la personne accueillie
- ✓ Photocopie de l'ordonnance justifiant le traitement en cours ainsi que les renouvellements